

Paris, le 24 avril 2008

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Transfert de tâches : Priorité aux lourdeurs administratives ?**

Les conclusions des EGOS II et la récente recommandation de la Haute Autorité de Santé sur le partage des compétences insistent sur la nécessité de développer des complémentarités entre les acteurs de soins.

Les objectifs de ces orientations répondent à quatre impératifs :

- rendre les professions de santé plus attractives ;
- améliorer la qualité des soins ;
- répondre à la pénurie de médecins ;
- et potentiellement faire des économies.

L'Union régionale des médecins libéraux d'Ile-de-France, tout en adhérant pleinement à ces objectifs, rappelle ces deux grands principes de réalité :

- considérant la démographie des professions de santé en France (pénurie d'infirmières, etc.), le médecin, pour l'instant, n'a plus grand monde à qui déléguer.
- compte tenu de la journée de travail d'un médecin libéral, la charge la plus importante et la plus simple à déléguer reste l'administratif : le médecin passe 1h47 par jour en moyenne à effectuer des tâches administratives, selon une enquête de l'URML Rhône- Alpes\*.

Dans ce contexte, la priorité est de donner aux médecins les moyens de se dégager des tâches administratives pour se consacrer pleinement aux soins.

Que ce soit sous la forme d'un forfait structure ou par la revalorisation des actes, si on lui en donne les moyens, le médecin libéral doit pouvoir confier la gestion des prises en charge à un secrétariat médical, créant ainsi de l'emploi de proximité.

Pour le reste des délégations, le maintien de la qualité des soins passe par un transfert maîtrisé médicalement et l'existence d'outils de communication performants entre professionnels de santé.

C'est dans ce sens que travaille déjà l'URML Ile-de-France en favorisant l'usage de messageries sécurisées entre les professionnels de santé pour les échanges de données médicales, outils qui permettront délégation et gain de temps médical.

(cf. le site de l'association régionale pour le développement des outils communicants : [www.ardoc.fr](http://www.ardoc.fr)).

*\* Etude des transferts de charges des organismes tiers vers les médecins libéraux, URML Rhône-Alpes, 2004.*

**Dr Michel ROUEFF**, président de l'URML Ile-de-France – Tél. : 06 20 80 73 67

**Dr Frédéric PRUDHOMME**, vice-président de l'URML Ile-de-France : Tél. : 06 73 92 48 27

Contact presse : Sylvie Courboulay T : 01 40 64 56 91 - mail : [sylvie.courboulay@urml-idf.org](mailto:sylvie.courboulay@urml-idf.org)